

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

DELIBERATION N°2022.00340

EXTENSION DU SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION GENERALE - AVENANT N°5

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 53
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de voix : 58

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT

RECU EN PREFECTURE

Le 19 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220707-D20220034010

Date de mise en ligne : 19 juillet 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Marc CHAVANNE, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

EXTENSION DU SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION GENERALE - AVENANT N°5

Dans sa séance du 30 avril 2015, le Bureau métropolitain a approuvé la création entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole d'un service commun de la Direction Générale, en application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le service commun est alors composé de 4 postes.

Par la suite, le Conseil municipal de la ville de Saint-Etienne et le Bureau métropolitain ont approuvé 4 avenants à la convention de création de service commun :

- séances du 17 décembre 2015 : approbation de l'avenant n°1 à la convention initiale,
- séances du 17 novembre 2016 : approbation de l'avenant n°2 – extension du service commun,
- séances du 15 et 17 novembre 2016 : approbation de l'avenant n°3 modifiant les modalités de refacturation des dépenses communes entre les deux collectivités,
- séances du 8 avril 2021 : approbation de l'avenant n°4 intégrant des postes supplémentaires et modifiant l'intitulé de certains postes. Le service commun de la direction générale est alors composé de 24 postes.

Considérant l'ambition du projet métropolitain et du plan de mandat municipal, nécessitant le redimensionnement de certains périmètres d'intervention et l'évolution des organisations, il apparaît nécessaire de renforcer l'équipe de direction générale afin de faciliter la mise en œuvre des projets stratégiques.

Il est proposé d'intégrer au service commun de la Direction Générale un emploi fonctionnel supplémentaire de directeur général adjoint qui assurera hiérarchiquement le pilotage des 6 pôles et le suivi des projets transversaux. Cette fonction s'inscrira dans le cadre d'une délégation permettant d'assurer l'intérim du directeur général des services.

A cet effet, un avenant n°5 à la convention de service commun doit être conclu pour modifier l'effectif du service commun qui comportera 25 postes.

Cette proposition d'évolution a été soumise pour avis aux Comités Techniques Paritaires des deux collectivités.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°5 à la convention de service commun de la direction générale dont un exemplaire est joint au rapport,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU